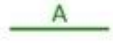



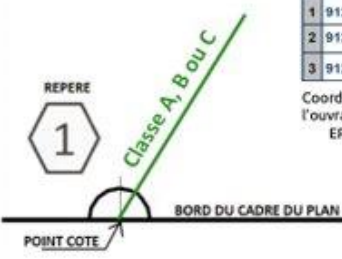


LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

	Réseau de télécommunication en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan
	Réseau de télécommunication en classe B
	Réseau de télécommunication en classe C
	Fond cartographique issus de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi



Points de repère	
1	912108.97 6451058.36
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection :
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique. Nos ouvrages se trouvent avec une charge de 0,60 m dans la classe de précision indiquée.

Contact

Demande d'information (Dévoisement, déconnexion, marquage, localisation de l'un de nos ouvrages)
Contacter Sogelink en indiquant l'objet de votre demande, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03

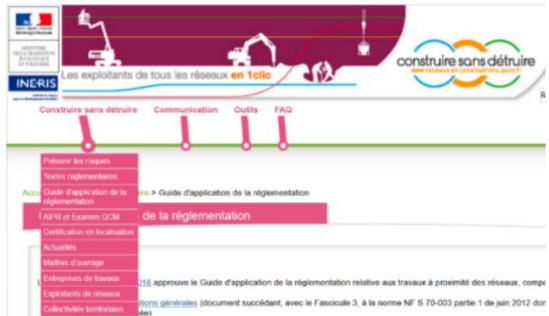
En cas d'endommagement
Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 0 805 05 26 56 choix n°8

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur :
<http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

- 1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
- 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

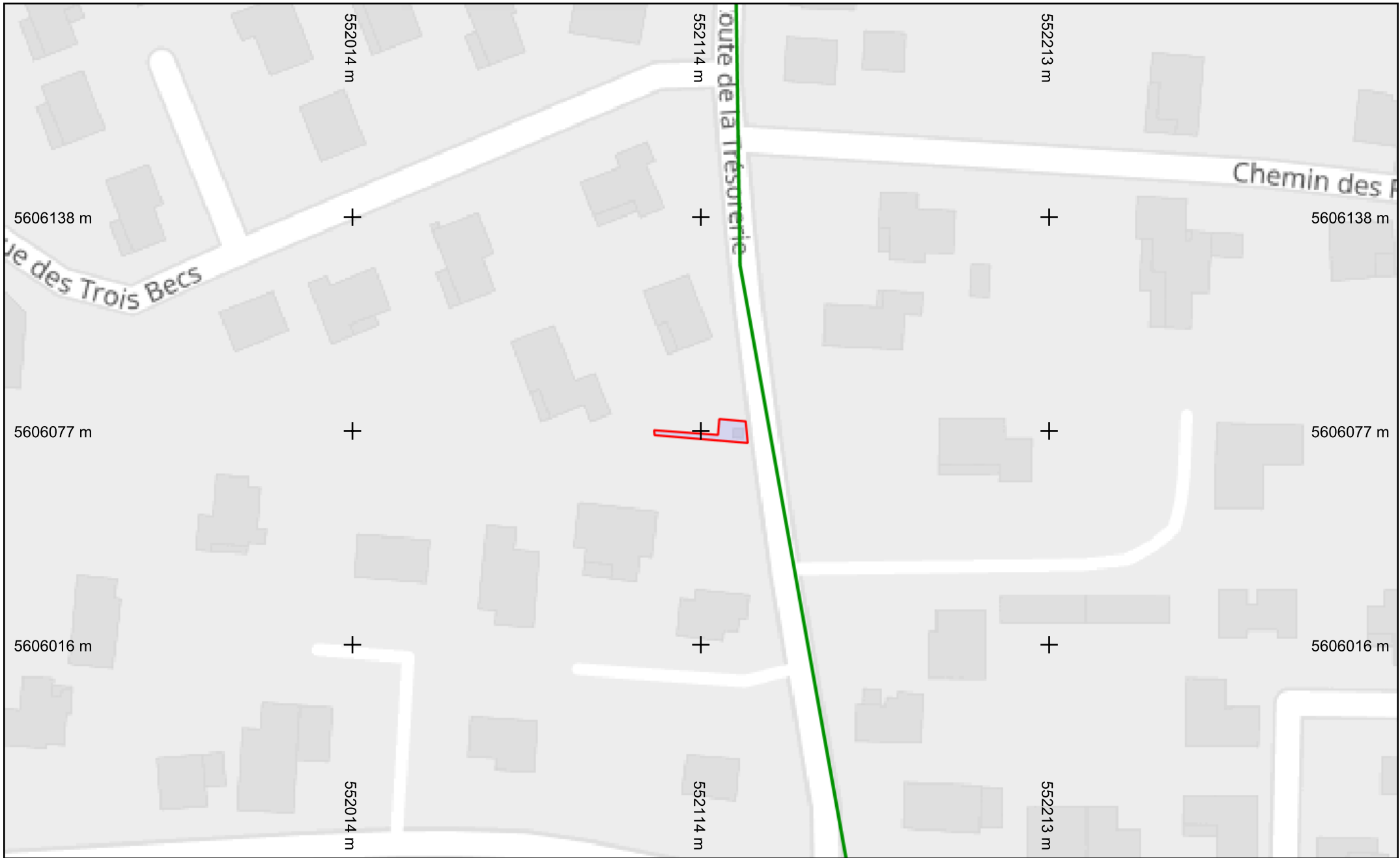
Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.




Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.
Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

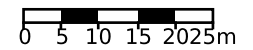
RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire
(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).



Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 04/11/2022 - 11:53:11
Numéro de consultation : 2022110402810D28
Adresse : Route de la Trésorerie, 26120 MALISSARD
Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857
-------------------------	-----------------------	--